

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-16651/24/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement Centre Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du CPER 2021/2027 pour le projet "Phytoscope" - Approbation d'une convention - MGDIS n°9364 100768

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme de son attractivité.

L'Enseignement et la Recherche constitue également l'une des douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis du Conseil du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « Phytoscope » présenté par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) Centre Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Il s'agit d'une plateforme collaborative unique d'observation et d'expérimentation pour l'horticulture, l'agro-écologie et la forêt méditerranéenne. Ce projet autour du végétal, en particulier les plantes horticoles (fruits et légumes) et les forêts méditerranéennes favorise le renforcement du partenariat avec les universités, Aix Marseille, Avignon ainsi que le CEA CADARACHE avec l'Institut de biosciences et biotechnologies d'Aix-Marseille. Il renforce la dynamique Recherche/Enseignement avec une plus grande implication des chercheurs dans l'enseignement. Il vise à fournir à une large communauté scientifique et opérationnelle (hydrologues, hydrogéologues, agronomes, forestiers, gestionnaires) un suivi en temps réel de l'humidité des sols à l'échelle de grands territoires et à haute résolution.

Le projet est très fédérateur pour la communauté scientifique car il peut intéresser plusieurs thématiques sur les risques naturels (crues, sécheresses, incendies), sur la gestion de la ressource en eau (usages, irrigation) et la gestion des écosystèmes forestiers et agricoles (dépérissement, stress hydrique, changement global). Ce projet dédié à la recherche de pointe permettra de renforcer l'intérêt de partenaires nationaux et internationaux et de construire de nouvelles collaborations scientifiques à l'échelle nationale, européenne et internationale. Il favorise ainsi l'interface entre agro-écologie et changement climatique.

Des partenaires industriels pourront être également sollicités pour créer des interfaces entre les produits de la recherche et les utilisateurs (services de l'Etat, gestionnaires, agriculteurs). Des applications opérationnelles possibles sont aussi multiples et valoriseront l'investissement, parmi lesquelles :

- Gestion des usages de l'eau (irrigation, restriction, prévision de la demande, ...),
- Prévision des rendements agricoles, des stress hydriques, des risques d'incendie,
- Assurance et indemnisation liées aux sécheresses,
- Prévention des risques d'incendie et d'inondation.

Le projet dans son ensemble comporte deux volets opérationnels complémentaires présentés en deux phases et la Métropole contribuera spécifiquement à l'équipement du site forestier de Fontblanche inscrit dans la 2^{ème} phase du projet. L'objectif est d'assurer la poursuite des études scientifiques de cette forêt, située sur la commune de Roquefort la-Bédoule, qui est un site de référence pour l'étude des cycles de l'eau et du carbone de la forêt méditerranéenne. Il s'agit, plus précisément, de la mise à jour des équipements permettant le suivi à long terme des bilans d'eau et de carbone, d'étendre l'automatisation des mesures pour réduire la charge de travail manuel tout en augmentant la précision et la représentativité (plus d'arbres suivis, plus de mesures sur le sol etc.) et d'initier de nouvelles approches interdisciplinaires via l'acquisition de nouveaux équipements de mesure de haute précision.

Le coût total prévisionnel du projet « Phytoscope » dont la Métropole Aix-Marseille-Provence est partenaire aux côtés de l'Europe, l'Etat, de la Région Sud et du Département des Bouches-du-Rhône, est de 8 311 365 € HT. Le soutien financier demandé à la Métropole contribuera spécifiquement à l'équipement du site forestier de Fontblanche.

Le coût prévisionnel de « Phytoscope », site Fontblanche, de 672 000 € (HT) correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipements techniques :	672 000 €	INRAE	62 000 €
- Instruments de mesures		Département 13	310 000 €
- Dendromètres automatiques		Métropole	250 000 €
- Capteurs de potentiel hydrique des sols		Aix Marseille Université	50 000 €
- Phénocams			
TOTAL	672 000 €		672 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 250 000 euros pour cette opération « Phytoscope » dont le montant retenu est de 672 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 37,20 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « Phytoscope » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 euros au profit de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement Centre Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation du projet « Phytoscope ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement Centre Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2017 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE